

Un marché européen du blé plus ouvert

Une volatilité des cours du blé plus forte sur le marché mondial

Le prix du blé américain est considéré comme le prix directeur au niveau mondial. Le prix mondial du blé peut être référencé à partir de plusieurs indicateurs, selon la qualité du blé et selon sa destination (marché intérieur ou exportation). Le blé américain SRW (Soft Red Winter) correspond à un blé tout venant mais non fourrager et est coté à la Bourse de Chicago. Le blé HRW (Hard Red Winter) concerne un blé à bonne valeur boulangère pour la panification américaine. Ce blé est coté à Kansas City. Ces marchés à terme donnent des prix boursiers avec des cotations à différents termes. Les prix du blé américain sont très volatils en raison des mouvements spéculatifs. Par ailleurs, les opérateurs du marché réagissent fortement aux conditions météorologiques qui influent sur les semis ou les récoltes (« weather market ») et aux annonces de l'USDA sur l'état des cultures. Ces cotations boursières correspondent aux prix intérieurs aux États-Unis. Au niveau mondial, la référence FOB (free on board) Golfe du Mexique est également utilisée. Elle dérive des cotations de Chi-

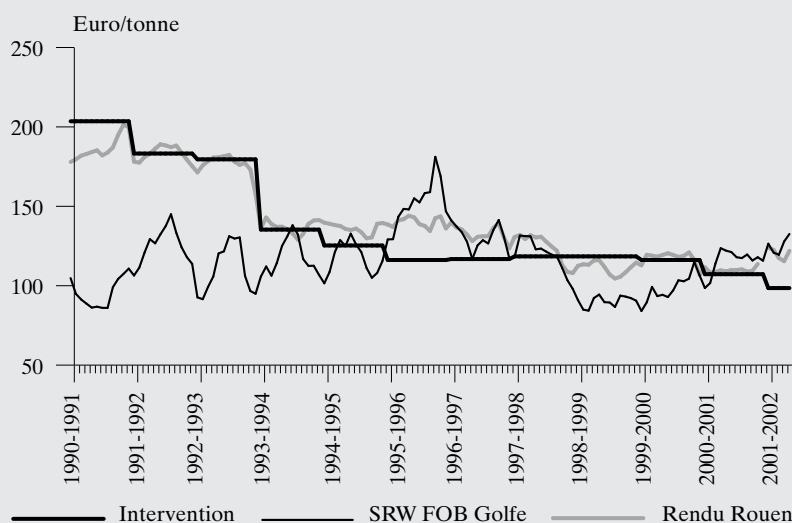
cago ou de Kansas auxquelles on ajoute les frais de transport et de chargement. Cette cotation correspond au prix d'exportation du blé américain. Au niveau français, le prix du blé « rendu Rouen » identifie le prix du blé stocké au port de Rouen pour être vendu et transporté par bateau, essentiellement vers les pays tiers. Cette cotation est exprimée base juillet, c'est-à-dire hors coût de stockage. Il existe différentes cotations en fonction de la qualité du blé (E, 1,2,3). La classe 3, standard de l'année, correspond à un blé tout venant, qui peut être plus ou moins comparable à la qualité du SRW. La comparaison entre les cotations américaines et françaises peut être faite entre le prix FOB Golfe du Mexique et un FOB Rouen. Ce dernier étant obtenu à partir du rendu Rouen base juillet auquel on a ajouté les majorations mensuelles, correspondant aux frais de stockage depuis le début de la campagne et des frais de chargement. Dans l'Union européenne, la fluctuation des cours est limitée par l'existence du prix d'intervention qui joue un rôle de stabilisateur des prix. Il s'agit d'un prix minimum garanti aux producteurs sous réserve de certaines conditions de qualité.

Jusqu'en 1993, les marchés européens étaient plutôt cloisonnés. Grâce au prix de seuil, ils étaient protégés de l'extérieur. Les prix européens fluctuaient indépendamment de la situation sur les marchés mondiaux. Aujourd'hui, le marché européen est plus ouvert et subit davantage les aléas du contexte international. Cette situation résulte de la mise en œuvre de la réforme de la PAC de 1993 et plus récemment de l'Agenda 2000, ainsi que des négociations menées dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce sur la libéralisation des échanges.

La réforme de la PAC de 1993 : un premier pas vers le rapprochement des prix européens sur les prix mondiaux

La réforme de la PAC de 1993 a consisté à abaisser progressivement les prix minimum garantis vers des niveaux plus proches de ceux du marché mondial, avec une contrepartie sous forme d'aide directe à l'hectare. En 1993-1994, les prix de marché ont suivi la baisse du prix institutionnel. En revanche, lors des 3 campagnes suivantes, les prix de marché ont été supérieurs au prix d'intervention en raison de petites récoltes en France et dans l'UE. Inversement, il arrive que les prix chutent au-dessous du prix d'intervention. C'est le cas par exemple de la fin de campagne 1997-1998 où le blé a connu des problèmes de qualité (germination) qui ont rendu impossibles les mises à l'intervention pour une partie de ces blés. En 1998-1999, le marché était pénalisé par une offre pléthorique en France et par un manque de capacités de stockage disponibles. Dans ces deux cas, le prix d'intervention n'a pas pu jouer pleinement son rôle de filet de sécurité. À partir de 1993, les cours du blé européen se sont sensiblement rapprochés des cours mondiaux. Ils se sont même retrouvés à des niveaux plus bas en 1995-1996 en raison d'un marché mondial déficitaire. Les restitutions communautaires ont alors été supprimées

Le blé français est devenu plus compétitif que le blé américain



Sources : ONIC, La Dépêche

sur le marché mondial

en octobre 1995 au profit d'une taxe à l'exportation pour privilégier l'approvisionnement du marché intérieur. En réduisant l'écart entre prix mondial et prix européen, la réforme de la PAC a généré une forte baisse du niveau des restitutions demandées par les exportateurs. Les dépenses de restitution ont diminué de moitié les trois premières années de la réforme de la PAC par rapport à la période 1990-1993.

L'Agenda 2000 diminue la protection des marchés communautaires

L'Agenda 2000 a instauré une baisse supplémentaire de 15 % du prix d'intervention en deux étapes en contrepartie d'une majoration des aides aux surfaces, mais qui ne compense pas totalement la baisse du prix. L'objectif est de renforcer la compétitivité du blé européen sur le marché intérieur et aussi sur le marché mondial. Actuellement, les cours mondiaux du blé sont plutôt élevés en raison d'une certaine fermeté du dollar et d'un bilan mondial déficitaire. Selon le Conseil International des Céréales (CIC), la production mondiale de blé de 2001 atteindrait 578 millions de tonnes, alors que la consommation est estimée à 600 millions de tonnes. En 2001, les surfaces de blé étaient à leur plus bas niveau depuis 30 ans aux États-Unis. Dans l'Union européenne, les cours du blé sont supérieurs au prix d'intervention en raison d'une faible récolte. Malgré cette relative bonne tenue, les cours du blé européen sont, en janvier 2002, inférieurs de près de 10 \$/t à ceux du blé américain. Dans ce contexte, les exportations communautaires de blé sont assorties de restitutions nulles.

La diminution des prix institutionnels fixée par l'Agenda 2000 a réduit la protection à l'importation. Le marché communautaire est devenu plus perméable au marché mondial, car les droits de douane sont devenus plus faibles. Pour obtenir le prix d'importation, on applique au blé américain

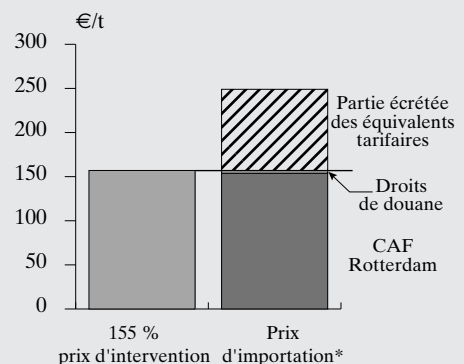
arrivant en Europe (CAF Rotterdam incluant coût de fret entre la côte nord américaine et le port de Rotterdam) des droits de douane que l'on appelle aussi « équivalents tarifaires » d'un montant de 95 €/t. Ce montant correspond à la différence entre le prix de seuil et la moyenne des cours mondiaux sur la période 1986-1988. Ces droits peuvent être diminués de 2 à 3€/t si le port de déchargement se situe en Méditerranée ou sur la façade atlantique. Ils peuvent, à l'inverse, être majorés de 10 €/t si la marchandise arrive par voie fluviale ou terrestre en provenance de ports situés en Méditerranée, Mer noire ou Baltique. Ces réajustements sont censés rétablir la compétitivité entre les céréales américaines qui ont des coûts logistiques plus élevés du fait de la traversée de l'Atlantique et les céréales en autre origine. Si le prix d'importation (CAF Rotterdam + équivalents tarifaires) dépasse 155 % du prix d'intervention, il est alors écrêté à ce niveau. Ce dispositif a été conclu en 1995 dans le cadre des accords de Marrakech.

Dans le contexte actuel de baisse du prix d'intervention et de cours mondiaux plutôt fermes, les droits de douane en blé sont presque nuls. De plus, la Commission européenne a supprimé en décembre 2001 les droits additionnels de 10 €/t, afin de faire pression sur les cours européens qu'elle juge trop élevés. Cette mesure favorise les importations de céréales en provenance d'Ukraine, qui viennent directement concurrencer le blé européen, notamment en Italie et en Espagne. Rappelons que la récolte de blé des pays de l'Europe de l'est a été très abondante cette année et qu'elle est vendue à des prix particulièrement bas. Avec des droits de douane nuls, le blé américain vient aussi concurrencer l'origine française sur certaines destinations, y compris en Espagne. Avec 4,2 millions de tonnes, les importations de blé tendre (grains) ont presque triplé au 15 janvier 2002 par rapport à la

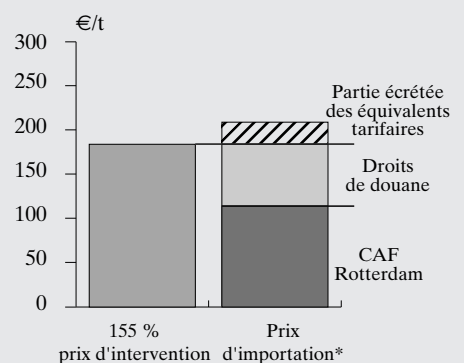
campagne précédente. Dans le même temps, les exportations sont à la traîne (3,2 millions de tonnes), atteignant leur plus bas niveau de puis la fin des années 70. Fait marquant de la campagne actuelle, l'Union européenne est devenue importatrice nette de blé de près d'un million de tonnes.

Si les cours mondiaux venaient à grimper en raison d'une pénurie sur le marché mondial les prochaines années, il est probable que les cours européens décollent davantage du niveau de l'intervention car le blé européen serait davantage concurrencé par le blé en provenance des pays tiers en raison d'une plus faible protection vis-à-vis de l'extérieur.

Des droits de douane presque nuls en janvier 2002...



...mais importants il y a 3 ans (janvier 1999)



* Prix d'importation = prix CAF Rotterdam + équivalents tarifaires écrêtés au-dessus de 155 % du prix d'intervention.

Sources : Agreste, La Dépêche